

Construction: recours bientôt payants?

Suisse Des politiciens et des experts veulent lutter contre ceux qui recourent de manière abusive contre les permis de construire.



cht 19.02.2019

Faut-il faire payer le droit de recours?

Image: Keystone

Architectes et promoteurs immobiliers en ont marre. Selon eux, trop de gens font des recours contre les projets de construction, souvent avec un seul objectif: leur soutirer de l'argent. Ce qui s'apparente, estiment-ils, à une forme de chantage. Du coup, ils souhaitent que ceux qui lancent des recours passent à la caisse, relève le «Blick» mardi.

Un montant qui pourrait se chiffrer à plusieurs milliers de francs, lance un spécialiste de l'immobilier Donato Scognamiglio. «Ceux qui sont convaincus d'avoir raison avec leur recours devraient d'abord payer. Cela pourrait empêcher les abus», estime-t-il. Selon lui, les oppositions augmentent les coûts des projets et les retardent de plusieurs années. En outre, souvent les constructeurs préfèrent payer les plaignants en amont, afin de ne pas subir de retards, ce qui a pour effet d'augmenter le nombre de recours. «S'ils ne servent qu'à retarder les projets et à exercer une forme de pouvoir, alors j'estime que c'est un abus de droit.»

Son idée fait son chemin au sein des politiciens de droite. «Si nous avions eu le droit de recours il y a 5000 ans, nous vivrions encore maintenant dans des constructions sur pilotis», lance le conseiller national Gregor Rutz (UDC/ZH), président de l'Association des propriétaires de maisons de la ville de Zurich. Selon lui, «faire opposition est devenu un sport populaire».

«La 5e langue nationale»

Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), abonde: «le droit de recours est même la 5e langue nationale de la Suisse», estime-t-il. Mais il nuance: certes, faire payer les opposants les ferait réfléchir à deux fois avant de lancer une procédure. «Mais d'un autre côté, il y a les honnêtes gens qui pourraient ainsi être punis», souligne-t-il. Cette proposition met donc en péril le droit de déposer une plainte et donc l'État de droit, selon lui.

Le sénateur PLR Joachim Eder émet également des réserves. Mais il estime aussi qu'il y a de l'abus en la matière et que ceux-ci devraient être sanctionnés financièrement. Il propose donc que les recourants passent à la caisse s'il s'avère que

leur opposition est abusive. Il suffirait, estime-t-il, que leur recours soit soumis à un «examen d'honnêteté» au début d'une procédure et de prendre une décision ensuite.

(nxp)

Créé: 19.02.2019, 08h33

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non